

déclaré qu'il y avait une solide majorité à cette assemblée législative qui était prête à voter, le moment venu, en faveur de l'Accord du lac Meech.

Le sénateur Molgat: Mon honorable collègue peut le croire, mais il ne sait pas ce que pensent les habitants du Manitoba. Je peux vous assurer que si les audiences s'étaient poursuivies, elles auraient montré que la grande majorité des habitants de cette province y étaient opposés. De toute façon, il n'y avait absolument aucune garantie que l'accord serait adopté au Manitoba.

Je voudrais passer à une seconde question en réponse à . . .

[Français]

QUESTION DE PRIVILÈGE

L'honorable Paul David: Honorables sénateurs, je considère extraordinaire que l'on ait empêché une motion pour tenir un débat d'urgence sur le lac Meech et que depuis une heure, nous entendons les membres de l'opposition poser des questions sur un problème qui n'était pas censé être ni urgent ni d'intérêt national.

J'aimerais bien que l'on puisse m'expliquer une situation aussi aberrante, aussi étrange et aussi bizarre. Ma question de privilège est très simple: d'une part, on refuse un débat d'urgence et d'autre part, on ne fait que demander des questions sur le lac Meech. Je considère que c'est une aberration et une stupidité incroyable. Je voulais le dire tout simplement.

[Traduction]

L'honorable D. G. Steuart: Honorables sénateurs, je voudrais faire remarquer une chose à propos de la question de privilège. J'ai une question à poser au sénateur David ou au leader du gouvernement: Le sénateur David a proposé que le Sénat s'ajourne pour débattre d'une question urgente. C'est la formule usuelle, et le débat porte sur la motion. Quand le débat est terminé, c'est fini. Dites-moi ce qui se serait passé à votre avis, car si nous avons voté en faveur de la motion, le Sénat aurait ajourné. Je suppose que nous aurions tenu le débat d'urgence le lendemain.

Le sénateur Barootes: Non. Vous retirez la motion!

L'honorable Duff Roblin: C'est un rappel au Règlement intéressant, mais je m'étonne qu'un parlementaire qui a siégé aussi longtemps que mon honorable collègue à l'Assemblée législative de la Saskatchewan ne comprenne pas le cours normal des événements lorsque sont acceptées des motions visant à ajourner pour débattre une question urgente et d'importance publique. Quand le débat est terminé et que tous les parlementaires ont dit leur mot, l'auteur de la motion demande la permission de retirer la motion. Cela n'a rien de neuf. C'est la procédure normale dans toutes les assemblées législatives du Commonwealth britannique. Mon collègue le sait.

Le sénateur Steuart: Exactement, et c'est ce que je veux faire remarquer. Lorsque la motion a été proposée, le sénateur David a pris la parole et a fait exactement ce que vous avez dit et ce à quoi nous nous attendions tous, c'est-à-dire tenir ce débat. Mais le leader du gouvernement a voulu qu'on se prononce sur la motion et tout s'est terminé. Si nous, de ce côté-ci du Sénat, avions voté en faveur de la motion, le Sénat aurait ajourné. Le débat aurait dû se tenir lorsque la motion a été proposée. C'est la procédure normale.

Le sénateur Roblin: Mon honorable collègue déraisonne, et je le regrette car j'ai un grand respect pour lui. Mais il sait parfaitement bien que si le Président avait autorisé ou non la motion selon le cas, c'est à ce moment-là que le débat aurait dû se tenir.

Le sénateur Steuart: À ce moment-là!

Le sénateur Roblin: Mais mon collègue d'en face ne nous a pas permis d'en débattre.

Le sénateur Steuart: C'est ridicule! La motion a été présentée.

Le sénateur Roblin: Ce n'est pas ridicule.

Le sénateur Steuart: Le sénateur David a su mieux que vous tous qu'il fallait débattre la question, mais on a laissé mettre la question aux voix.

Le sénateur Roblin: Mon honorable ami oublie de façon extraordinaire que son leader a dit qu'il ne permettrait pas que le débat ait lieu maintenant. C'est pourquoi nous avons eu le vote, comme mon ami le sait.

Le sénateur Steuart: Honorables sénateurs, peu importe ce que notre leader a dit ou n'a pas dit. Dès l'instant où le sénateur David proposait la motion, elle pouvait faire l'objet d'un débat. Vous avez demandé un vote et vous l'avez eu. Le sénateur David demandait à intervenir. À part lui, tout le monde dormait là-bas. Vous avez manqué le bateau.

Des voix: Oh, oh!

Le sénateur Steuart: Vous auriez dû engager le débat, je suis d'accord avec vous. Nous proposons des motions pareilles tous les trois jours en Saskatchewan. Nous avons un débat, puis le motionnaire se levait pour retirer sa motion. Vous avez laissé passer l'occasion, et vous le savez. Vous ne savez même pas où vous en êtes, de l'autre côté!

Des voix: Bravo!

Le sénateur Roblin: Cela m'étonnerait que, à l'Assemblée législative de Saskatchewan, le chef de l'opposition, parce qu'il ne veut pas débattre une motion comme celle-ci, demande et reçoive le temps d'aller consulter le caucus. Pourquoi? Pour décider si le Sénat doit débattre la question ou non. Vous êtes revenus nous dire que vous ne nous permettriez pas de débattre la question. Mon ami émet maintenant cette idée farfelue que mon ami a raté le bateau. Quelle sottise!

Le sénateur Steuart: Dites-moi, s'il vous plaît, comment nous aurions pu empêcher le sénateur David de parler de la motion? Il a demandé la parole, il aurait pu débattre la question, et nous n'aurions rien pu faire. Nous aurions pu lui répondre et avoir le débat. Ne venez pas me dire que cette motion visait à conclure un beau petit marché. Vous avez manqué le bateau, et si vous ne vous en rendez pas compte, vous êtes encore plus stupides que je ne le croyais.

Le sénateur Roblin: Le problème, en ce qui concerne mon honorable ami, c'est qu'il ne sait pas compter. Il ne sait pas où est la majorité à la Chambre. Elle n'est certainement pas de ce côté-ci. Lorsque les sénateurs de l'autre côté de la Chambre disent que nous sommes incapables de faire quelque chose, c'est que nous ne pouvons malheureusement pas le faire parce qu'ils sont plus nombreux que nous. C'est ce qui s'est produit.